

**COMITE SYNDICAL
SÉANCE DU 17 JANVIER 2020 - 15H00
COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE**

**Le procès-verbal *in extenso* de la séance du Comité Syndical
est consultable dès son approbation sur simple demande
auprès du Secrétariat du Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes – Proxim iTi
(56, place de l’Hôtel de Ville à Bonneville)**

L’an deux mille vingt, le 17 janvier à 15H00, le Comité syndical s’est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes du Pays Rochois, sous la présidence de Monsieur Gilbert ALLARD, Président.

Date de convocation	: le 12 janvier 2020
Nombre de délégués en exercice	: 20
Nombre de délégués présents	: 12
Nombre de délégués donnant pouvoir	: 0
Nombre de délégués votants	: 12

DELEGUES PRESENTS :

Délégués titulaires :

Monsieur ALLARD Gilbert, Monsieur BOUQUERAND Claude, Monsieur RATSIMBA David, Monsieur FOREL Bruno, Monsieur PITTET Serge, Monsieur FAVRE Louis, Monsieur CICLET Jean-François, Monsieur MONATERI Pierre, Monsieur MAUME Philippe

Délégués suppléants :

Madame BOEX Colette, Monsieur DELSANTE Rémi, Monsieur TOLETTI Daniel,

Délégués ayant donné pouvoir :

Délégués excusés :

Monsieur GAILLARD Marin, Madame ROCH Sylvie, Madame MOURER Isabelle, Monsieur MAURE Sébastien, Madame DELAVENAY Chantal, Madame COTTERLAZ-RANNARD Nicole, Madame MONTESSUIT Nicole, Madame LEFEVRE Virginie, Monsieur VALLI Stéphane, Monsieur MERMIN Jean-Pierre, Monsieur SAVOINI Serge, Monsieur LAYAT Didier, Monsieur MAURIS DEMOURIOUX Bertrand, Madame VAZQUEZ Annick, Madame MEYER Marie-Laure, Monsieur ANCRENAZ Gilles, Monsieur SARREBOUBEE Christian, Madame CHABOUD Laëtitia, Monsieur GUIGNARDAT Jean-Paul, Monsieur CHATEL Bernard, Madame NOEL-SANDRIN Nelly, Madame ANDREOLI Danielle, Monsieur CHATEL

Michel, Monsieur BERTHIER Yvon, Madame ROSSET Sylvie, Madame ARRAMBOURG Nathalie, Madame PERINET Nadine, Madame FERNANDES Denise

Assistaient également :

Madame, Pauline MOULIN, Monsieur VUILLET Matthieu

Monsieur Daniel TOLETTI est désigné secrétaire de séance.

La séance débute à 15h05

1.	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 12 JUILLET 2019
-----------	---------------------------------------------------------------------------

Aucune observation n'est soulevée ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (12 voix pour) :

- Approuve le compte-rendu de la séance du 12 juillet 2019

2.	COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT
-----------	------------------------------------------------

Monsieur le Président rend compte de la délégation de compétence :

- Décision n°2019-10 en date du 5 juillet 2019 relative a la gratuité de la ligne régulière D pour la période du 8 au 12 juillet ;
- Décision n°2019-11 en date du 8 juillet 2019 relative à la convention 2019-2021 d'occupation de locaux par le Syndicat Mixte des 4 Communautés de communes situés 157 rue Pertuiset à Bonneville ;
- Décision n°2019-1 en date du 12 septembre 2019 relative à la gratuité des lignes régulières le samedi 21 septembre 2019 à l'occasion de la journée du transport public et de la semaine européenne de la mobilité.

3.	DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020
-----------	--------------------------------------------

Le Comité syndical à :

↳ Largement débattu des orientations contenues dans le projet de débat d'orientation budgétaire 2020,

↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4.	OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2020 – BUDGET PRINCIPAL TRANSPORT A LA DEMANDE
-----------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (12 voix pour) :

↳ Autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater sur l'exercice 2020 les dépenses d'investissement avant le vote du budget principal 2020, ceci dans les limites du quart de la masse des crédits inscrits à la section d'investissement de l'exercice 2019, tels que suivants :

	Chapitre 20	Chapitre 21
Total prévu BP 2019	14.300,00 €	60.000,00 €
Autorisation 2020	3.575,00 €	15.000,00 €

↳ Autorise Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5. OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2020 – BUDGET ANNEXE TRANSPORTS SCOLAIRES

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (12 voix pour) :

↳ Autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater sur l'exercice 2020 les dépenses d'investissement avant le vote du budget annexe 2020, ceci dans les limites du quart de la masse des crédits inscrits à la section d'investissement de l'exercice 2019 ; tels que suivants :

	Chapitre 20	Chapitre 21
Total prévu BP 2019	70.000,00 €	114.000,00€
Autorisation 2020	17.500,00 €	28.500,00 €

↳ Autorise Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6. TRESORIER PRINCIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITE

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (12 voix pour) :

↳ Attribue l'Indemnité de Conseil qui sera versée chaque année au Comptable Public et qui sera calculée sur les montants réels des dépenses auxquelles sont appliqués des pourcentages par plafonds prévus par le texte officiel ;

Cette indemnité annuelle concerne des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Elle sera calculée en application du tarif déterminé à l'Article 4 de l'Arrêté Interministériel du 16 Décembre 1983 et son montant sera automatiquement réactualisé pour les années ultérieures, selon le mécanisme précisé à l'article susvisé. Elle sera attribuée au taux plein tel que prévu à l'Article 2 de l'Arrêté susvisé. L'indemnité allouée par la Collectivité ne pourra excéder une fois le traitement brut correspondant à l'indice fixé dans l'Arrêté Ministériel ;

↳ Dit que les crédits budgétaires sont inscrits au compte 6225 « Indemnités au Comptable et aux Régisseurs » du Budget et prévus dans les mêmes conditions aux budgets suivants, pour la durée du mandat de l'assemblée délibérante et tant qu'il n'y aura pas de changement de Trésorier ;

↳ Autorise Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

7. CONVENTION 2019-2021 REGISSANT L'ORGANISATION DE LA MOBILITE SUR LES RESSORTS TERRITORIAUX DU SM4CC ET D'ANNEMASSE AGGLO

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (12 voix pour) :

- ↳ Abroge la convention approuvée par délibération n°2017 11 037 en date du 3 novembre 2017 ;
- ↳ Approuve la convention 2019-2021 régissant l'organisation de la mobilité sur les ressorts territoriaux du SM4CC et d'Annemasse Agglo ainsi que les modalités de financement de la ligne régulière de bus entre l'agglomération annemassienne, le P+R du Pont de Fillinges et le Centre Hospitalier Alpes situé à Contamine-sur-Arve ;
- ↳ Inscrit les crédits nécessaires au budget principal à l'article 6248 – Transports de bien et transports collectifs Divers et en recettes à l'article 7088 autres produits des activités annexes ;
- ↳ Autorise Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

8.	CONVENTION SM4CC – CCAS RELATIVE AUX MODALITES DE GESTION DE LA CONSIGNE A VELOS DU POLE D'ECHANGE MULTIMODAL DE REIGNIER-ESERY
-----------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (12 voix pour) :

- ↳ Approuve la convention entre le SM4CC et la CCAS, relative à la gestion et à l'entretien de la consigne à vélos du PEM de Reignier-Esery et à la commercialisation des abonnements. Cette convention est jointe à la présente délibération ;
- ↳ Autorise Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

9.	MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS
-----------	--------------------------------------------

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (12 voix pour) :

- ↳ Adopte le tableau des emplois tel que présenté,
- ↳ Autorise Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

10.	QUESTIONS DIVERSES
------------	---------------------------

La séance est levée à 16h45,

Le Président du SM4CC
Monsieur Gilbert ALLARD



56, place de l'Hôtel de Ville
74130 BONNEVILLE